

Témoignages de deux organismes

La prévention doit viser les facteurs, les sources de dangers, les causes des accidents. Toutes ou du moins le plus grand nombre. On sait que si la démarche est délicate à mettre en œuvre, l'employeur n'en est pas moins tenu à une obligation de résultat à l'égard de chacun de ses salariés. Il importe donc qu'il fasse appel aux compétences des organismes professionnels compétents. Les informations, les avis et les aides de natures différentes qui sont susceptibles de lui être apportés vont renforcer ses capacités collectives. C'est à cet effet que nous proposons ici les témoignages de deux organismes professionnels, un service de santé au travail et l'OPPBTB.

Bien que de natures différentes, les missions de chacun de ces organismes les appellent à s'engager dans des actions collectives de prévention. Leurs témoignages doivent permettre de développer des projets structurés autour d'objectifs de performances.

Un service de santé au travail suscite des volontariats

par **Vincent Fulminet**

Les services de santé au travail de la Corrèze (AIST19) se sont engagés dans une démarche de prévention après avoir établi le constat suivant :

- les accidents de la circulation sont la 1^{re} cause de mortalité pour les accidents du travail ;
- ils représentent 50 % de la totalité des décès pour seulement 10 % des AT ;
- 80 % des entreprises n'ont pas intégré le risque routier dans leur DU (chiffres 2006) ;
- la Corrèze est un territoire à risque élevé. En 2010, pour le seul régime général, 301 accidents du travail de circulation ont été dénombrés.

En 2006, AIST 19 a mis en place une action de sensibilisation sur la prévention du risque routier. Cette action a demandé un travail collectif et pluridisciplinaire engageant tous les personnels des services (médecins du travail, IPRP, formateurs, secrétaires médicales). Il a été réalisé en concertation étroite et confiante avec des partenaires publics et semi-publics (préfecture, Direccte, Carsat, OPPBTB, Prévention routière) et a donné lieu à la signature d'une convention pluriannuelle.

L'engagement d'entreprises dans la démarche

Cette action a été proposée aux entreprises désireuses d'aller plus loin dans leur démarche de prise en compte et de réduction du risque routier. Elle se présente sous la forme d'une formation de 2 heures, dispensée à l'attention des chefs d'entreprises et des salariés, par groupes de 10 personnes.

Ce sont majoritairement des entreprises de taille moyenne (moins de 100 salariés) qui participent à ces sensibilisations, en collaboration avec le CHSCT. Les entreprises de petite taille (moins de 10) ont plus de difficultés à y assister. Il est en effet plus difficile pour elles de mobiliser un ou deux membres de leur personnel pour 2 heures de formation. Cependant, elles sont particulièrement concernées par ce risque professionnel. Depuis 2006, c'est plus de 2000 personnes qui ont bénéficié de ces sensibilisations.

Un module de formation de deux heures

Ce module court permet cependant d'aborder les questions fondamentales qui encadrent le sujet :

- les accidents de trajet/mission ;
- les responsabilités employeur-employé ;



V. Fulminet est IPRP à l'AIST 19, service interentreprises de la Corrèze.

professionnels

- les facteurs de risques (vitesse, alcool, téléphone, organisation du travail...);
- le fonctionnement du permis (perte de points, récupération, consultation du solde via Internet...).

Il se conclut par un test composé de 10 questions du Code de la route, reprenant les thèmes développés lors de la sensibilisation).

La pédagogie est interactive grâce à l'utilisation d'un logiciel de simulation des distances de freinage, de consommation d'alcool, du temps d'élimination... En fin de séance, chaque participant reçoit un DVD qui lui permettra de tester et de réviser ses connaissances. La démarche étant inscrite dans le plan départemental d'actions de sécurité routière, la création et la fabrication des DVD sont en partie financées par une subvention versée par la préfecture. La démarche a été retenue comme action du plan régional santé travail du Limousin.

Évaluation et évolution du module

En 2011, un questionnaire de satisfaction et d'évaluation a été envoyé à toutes les entreprises ayant participé à cette formation. Un bon taux de retour et des critiques positives ont

conforté l'idée qu'il fallait développer et accentuer nos actions sur ce thème. 30 % des entreprises interrogées ont répondu et 77 % d'entre elles ont dit avoir intégré le risque routier dans leur document unique. Après une première intervention, certaines entreprises ont souhaité étendre la sensibilisation à l'ensemble de leur personnel et ont sollicité nos services pour planifier de nouvelles interventions.

Depuis 2006, cette sensibilisation s'est enrichie d'un nouveau module (1 h) sur le thème du véhicule utilitaire léger, qui peut être proposé seul ou en complément du premier module. Les problèmes de surcharge, d'arrimage et de transport de matière dangereuse y sont abordés.

Les nouveaux textes du Code du travail donnant mission aux services de santé au travail de « *prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur les lieux de travail* » (art. L.4622-2), un nouveau module sera proposé aux entreprises, début 2013, sur le thème des conduites addictives. □

[...] certaines entreprises ont souhaité étendre la sensibilisation à l'ensemble de leur personnel [...]



Photo bakim (Nicolas Vigier), via Flickr



Photo Vincent Desjardins, via Flickr